

Commune de Puissalicon

**DECISION N° 2026-8
Aménagement jardin pédagogique dans la cour de l'école**

Le Maire de la Commune de Puissalicon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération 2026-20 du 31/03/2026 portant délégations du Conseil Municipal au Maire de la Commune en application de l'article L2122-22 du CGCT, et l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la proposition de PERMACULTURE DESIGN ET CONCEPTION, 12 rue Fernand de Magellan, 34500 Beziers, pour un montant de 3 960,84 € HT pour l'aménagement d'un jardin pédagogique dans la cour de l'école,

Vu l'avis favorable du conseil d'école du 11/06/2026,

Considérant la nécessité de procéder à l'aménagement de la partie en terre de la cour de l'école,

Décide

Article 1

D'accepter la proposition de PERMACULTURE DESIGN ET CONCEPTION, 12 rue Fernand de Magellan, 34500 Beziers, pour un montant de 3 960,84 € HT pour l'aménagement d'un jardin pédagogique dans la cour de l'école.

Article 2

La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune, et, conformément à l'article L2122-23 du CGCT, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

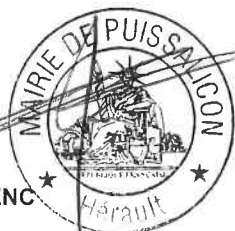
Article 3

Monsieur le secrétaire général de mairie, Monsieur le trésorier sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notification le 25/06/2026
Publication sur le site internet de la Commune le 25/06/2026
Transmission au représentant de l'état le 25/06/2026

Puissalicon le 25/06/2026


Michel FARENC
Maire